



L'insécurité : valeurs démocratiques et représentations enfantines

Manuel Tostain, Joëlle Lebreuilly

► To cite this version:

Manuel Tostain, Joëlle Lebreuilly. L'insécurité : valeurs démocratiques et représentations enfantines. La démocratie peut-elle survivre au XXI^e siècle ? Psychologie politique de la démocratie, In Press, pp.165-175, 2004, Collection Psycho-polis, 2-84835-049-0. hal-01659541

HAL Id: hal-01659541

<https://normandie-univ.hal.science/hal-01659541>

Submitted on 13 Dec 2017

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

ser, les formaliser. La
elle et artificielle. Tout
constituent la nature
blissement continu ou,
s au pragmatisme de
lle la nature humaine,
élargir jusqu'au senti-
nations.

délicate essence de la

d the Social Order,

Study of the Larger
chapitres 3, 4, 5 et 11

ern Illinois University

us », in *Libre*, n° 7,

ents d'interprétation

d'écrire », in *Écrire*.

asset, Paris.

s of G. H Mead, The

to *American Social*
, The University of

rique I, La Pléiade,

rique II, La Pléiade,

in "A. Dorna et P. Georgel (Eds.)
la démocratie peut-elle survivre
au XXI^{ème} siècle ? IN PRESENT
(2004)
~~TOSTAIN~~
PB 65-175

L'insécurité : valeurs démocratiques et représentations enfantines

MANUEL TOSTAIN et JOËLLE LEBREUILLY

L'INSÉCURITÉ, QUI FAIT PARTIE depuis une vingtaine d'années du débat politique, a été un des enjeux majeurs des dernières élections présidentielles. L'objectif de cette communication ne sera pas de revenir, ni sur les causes de l'insécurité, il existe d'excellentes synthèses sur la question (voir par exemple *Esprit*, 2000 ; Salas, 1998), ni, du moins directement, sur les mesures politiques envisagées par l'actuel gouvernement (Loi Perben, projet « Sarkozy » sur la sécurité intérieure). Ce que nous voudrions faire plutôt c'est, d'une part, évoquer la question de la signification de l'insécurité et spécialement de la délinquance dans le cadre des sociétés démocratiques et, d'autre part, au travers de la présentation des résultats préliminaires d'une recherche en cours, montrer comment, dans ce contexte où l'on assiste à une orientation sécuritaire axée sur la responsabilisation des transgresseurs, les enfants, qui sont après tout de futurs citoyens et électeurs, perçoivent, se représentent et réagissent à propos de la délinquance et ce, en fonction de leur sensibilité propre, de leur âge.

Insécurité et sociétés démocratiques

La présence de l'insécurité sur l'avant-scène politique se justifie par un ensemble de raisons qui peuvent paraître objectives, comme par exemple, ces vingt dernières années, une augmentation significative de la délinquance et notamment de celle des mineurs, ce que peu d'experts contestent maintenant (Ocqueteau, 2002). Cette reconnaissance de l'insécurité dans le champ social se traduit par des inflexions sémantiques significatives : par exemple, jusqu'à une époque récente, on parlait du sentiment d'insécurité,

ce qui implicitement, compte tenu du caractère subjectif de cette expression, pouvait laisser entrouverte l'idée d'un décalage avec la réalité, voire d'une surestimation de la réalité. On préfère parler maintenant du phénomène de l'insécurité, peut-être parce qu'un phénomène est quelque chose de vrai, qui existe. Autrement dit, ce qui pouvait être remis en doute ne l'est plus. Certes, on conteste ici ou là l'importance de la délinquance. On sait bien en effet que les chiffres peuvent varier selon l'activité policière, les modes de catégorisation des transgressions ou les délimitations légales du champ des infractions. Ici, des auteurs se font fort de souligner que la délinquance s'inscrit dans une activité de définition sociale de ce qui est prohibé et qu'on ne peut faire l'économie d'une réflexion sur les modes de gestion des illégalismes. Néanmoins, ces auteurs succombant parfois à un certain relativisme (la délinquance relevant dans ce cas d'un arbitraire social discutable), leurs propos paraissent inacceptables dans un contexte contemporain qui connaît une augmentation sensible des victimes de l'insécurité.

D'autres auteurs précisent également que nous ne vivrions pas une situation exceptionnelle. Par exemple, des historiens tel Chesnais (1981) ou encore un sociologue comme Mucchielli (2001) font remarquer qu'il y a sur le long terme une diminution de l'insécurité. Ainsi, dans les sociétés d'Ancien Régime, et même au XIX^e siècle, le niveau de violence était plus élevé que maintenant (en particulier en termes d'homicides), et elle se manifestait à tous les échelons de la société. Plus que la question des variations des niveaux de violence en fonction des époques, ces travaux sont intéressants car ils suggèrent que la légitimation de cette violence a profondément changé avec l'avènement des sociétés modernes. C'est à ce niveau qu'intervient la question des valeurs démocratiques et on peut se référer à quelques auteurs classiques.

Tocqueville dans son ouvrage célèbre *De la démocratie en Amérique*, qui date de 1835, émet l'idée que le passage des sociétés d'Ancien Régime aux sociétés démocratiques est caractérisé par la remise en question des valeurs guerrières, agonistiques basées sur l'honneur et les pratiques de défi. On voit apparaître de nouvelles aspirations. Les individus commencent à privilégier des valeurs hédonistes et égalitaristes. L'idée d'une vie heureuse pour tous fait son chemin. Dans ce cadre, la nouveauté est que la revendication multiséculaire de sécurité et de tranquillité va être dorénavant considérée comme un droit valable pour tout un chacun, quelle que soit sa position sociale.

Dans la même veine, Elias (1939), analysant les évolutions historiques des relations interpersonnelles, à partir d'une lecture sociologique et psychanalytique, avancera que l'on assiste à une civilisation, une pacification progressive des mœurs. En termes de normes sociales, les relations

individuelles, les comportements deviennent plus policés, le recours à la vengeance personnelle disqualifiée. La violence est transférée sur des instances spécialisées telle la Police, qui en détiennent dorénavant le monopole légitime. S'affirme également la nécessité d'une interposition entre les individus qui se traduira par une augmentation significative du recours à la Justice, un mouvement de judiciarisation de la société (Garapon, Salas, 1996).

Néanmoins, celui sur lequel on voudrait s'arrêter plus longuement est Durkheim. On lui doit cette phrase singulière : « *le crime est normal* ». Que veut-il dire par là ? Que faut-il comprendre ? D'abord, si le crime est normal, c'est parce qu'il est une constante de toutes les sociétés. On le rencontre partout. Il est inévitable. Il est normal également dans un sens que l'on pourrait qualifier de normatif : le crime a ceci de particulier qu'il provoque dans tout le corps social une intense émotion. C'est une offense scandaleuse qui entraîne souvent dans l'opinion un mouvement passionnel, un besoin de répression. Ici, le crime joue paradoxalement pour Durkheim un rôle positif : il réunit des individus habituellement isolés dans une commune réprobation, il cimente le corps social. Ce qui s'est passé en Belgique il y a quelques années illustre cet aspect des choses. On se souvient que, suite à la révélation d'actes pédophiles (l'affaire Dutroux), on avait assisté à un mouvement très puissant dans l'opinion qui s'était traduit par des marches rassemblant des milliers de personnes. La société civile reprochant à ses représentants, aux politiques leurs incuries, leurs incapacités à assurer un fonctionnement normal de la Cité.

Si on revient à Durkheim, dans un article qui date du début du siècle dernier, et intitulé *Deux lois de l'évolution pénale*, il montre, en tant que tendance historique lourde, que les sociétés modernes sont plus sensibles au sort du délinquant que par le passé. Ce qui se traduit par une atténuation des peines (ce qu'il désigne sous le terme de loi des variations quantitatives) et par le recours de plus en plus fréquent, non plus aux châtiments par exemple corporels, mais à des peines privatives de liberté telle la prison (loi des variations qualitatives). De plus, les peines sont moins automatiques car on tient compte de la personnalité et du contexte social du délinquant. On parle ici du passage d'une responsabilité objective (le châtiment est lié automatiquement au degré de gravité de la transgression, au décalage entre les rôles prescrits et la conduite problématique effective) à une responsabilité subjective qui cherche à comprendre l'enchaînement psychologique et social qui a amené l'individu à transgresser. Cette responsabilité subjective pouvant adoucir la peine, malgré la gravité de la transgression, dans la mesure où on peut mettre en avant des déterminismes qui dépassent l'individu, d'éventuelles circonstances atténuantes.

De là, on pourrait imaginer que la réponse sociale aux actes délinquants sera plus douce avec le temps. Ce n'est pas ce que Durkheim envisage, l'option qu'il choisie. Pour lui, au contraire, il faut s'attendre à une extension du champ de la pénalité et à une augmentation de la sensibilité à la violence. Pourquoi ? Tout simplement parce que si l'on devient plus sensible au sort du délinquant, on devient également plus sensible au sort des victimes. En effet, avec l'avènement de l'humanisme et de l'individualisme, tout ce qui touche à l'intégrité personnelle va devenir problématique. On va assister à un double mouvement : d'un côté la souffrance psychique des victimes va être reconnue socialement, et de l'autre, et c'est particulièrement net aujourd'hui, on va insister, dans une vision libérale de l'identité, sur l'idée que tout un chacun, dont les auteurs de transgressions, est responsable de ce qu'il fait. Il y a un écho très actuel de cette responsabilisation accrue dans l'évolution des expertises psychiatriques judiciaires : de moins en moins d'accusés sont jugés irresponsables pénalement.

Il faut ajouter, comme l'a bien montré Foucault (1976), que si l'identité moderne se réfère au respect de notre vouloir personnel, l'enjeu central de celle-là tourne de plus en plus autour de la préservation de cette sphère considérée comme la plus privée, la plus intime, à savoir la sphère sexuelle. Dans cette optique, les travaux juridiques confirment cette tendance (Iacub, 2002) et on n'a pas attendu le projet « Sarkozy » de délit de racolage passif, supposé bizarrement protéger les prostituées en les faisant tomber sous le coup de la loi, pour stigmatiser beaucoup plus que par le passé tout ce qui concerne les infractions sexuelles. La composition de la population carcérale est à cet égard révélatrice : on relève qu'un quart des détenus dans les prisons françaises le sont pour crimes sexuels, et cette tendance ne cesse d'augmenter.

Précisons que cette extension de la pénalité prédite par Durkheim s'entend dans un double sens : d'une part, le nombre de catégories pénales augmentent : c'est par exemple l'apparition de nouveaux délits comme le harcèlement moral, le bizutage. D'autre part, à l'intérieur des catégories pénales « classiques », les définitions s'élargissent. Prenons l'exemple du viol : de tout temps, le viol, qui est basé sur la notion d'absence de consentement de la victime, a été dénoncé (Vigarello, 1998). Mais l'optique qui a prévalu pendant longtemps était une lecture sociale, ce qui en restreignait le champ d'application. La définition du viol était la suivante : « *tout coït illicite avec une femme qu'on sait ne point consentir* » (cf. Code Napoléon). La référence à un coït signifiait qu'étaient poursuivis uniquement les rapports contraints entre un homme

(en tant qu'auteur) et une femme (en tant que victime). Et par la mention de son caractère illicite, on entendait par là que ne pouvaient être considérés comme viols que ceux qui sortaient du cadre conjugal, matrimonial. Il faut ajouter qu'en pratique, on tenait compte des hiérarchies sociales. Ainsi, ne faisaient l'objet de plaintes la plupart du temps, que les viols inversant l'ordre social : un auteur situé au bas de l'échelle sociale dont la victime lui était supérieure socialement. Rares étaient les poursuites à l'encontre d'un maître abusant de sa servante. Depuis, la lecture du viol est devenue psychologique, le critère décisif étant la violation à connotation sexuelle de l'espace corporel. Avec le nouveau code pénal de 1994, est considéré comme viol « *tout acte de pénétration sexuelle de quelque nature que ce soit commis sur la personne d'autrui par violence, contrainte, menace ou surprise* ». Cela permet d'élargir notablement le champ d'application. Le viol d'un homme par une femme est désormais reconnu tout comme celui impliquant deux personnes de même sexe. Le rapport sexuel devient un élément parmi d'autres d'incrimination (par exemple une fellation est aussi un viol). De plus, avec la disparition de la notion de coït illicite, le viol entre époux a dorénavant une existence légale. Enfin, comme chacun sait les peines ont été alourdies, passant de 7 ans à 15 ans de prison (cf. Loi du 17 juin 1998 sur les infractions sexuelles). Autrement dit, à l'instar de ce que disait Durkheim, le viol illustre bien cette extension de ce qui est défini comme répréhensible et ce durcissement de la pénalité.

Pour revenir sur la signification de l'insécurité, on peut dire que, dans nos sociétés démocratiques, la violence est d'autant plus difficile à supporter que celle-ci va à l'encontre des valeurs et des normes de comportements (la violence physique est disqualifiée et ne fait plus l'objet d'un apprentissage, du moins dans les conditions habituelles de socialisation, Roché, 2002), qu'elle vise l'intégrité de l'identité personnelle (quand elle ne touche pas la sphère intime de la sexualité), qu'elle brise le pacte républicain d'égalité des citoyens puisque, comme on le sait, elle se concentre dans des zones géographiques de relégation sociale. Dans ce cas, on peut dire que les victimes cumulent deux choses : une souffrance psychologique et un sentiment d'injustice sociale.

Cela dit, comment dans ce paysage démocratique la violence est-elle perçue par les enfants ? Retrouvons-nous chez eux des clivages similaires à ceux des adultes quant aux causes et aux réactions à avoir face à l'insécurité et à la délinquance ? Sont-ils réceptifs aux discours actuels ?

Représentations enfantines de l'insécurité et de la délinquance : deux recherches préliminaires

Dans une première étude, nous avons voulu voir comment les enfants vivaient cette insécurité si souvent évoquée dans les médias en évitant de biaiser leurs réponses par une focalisation directe sur ce thème. C'est pourquoi il nous a semblé intéressant de recueillir d'abord les peurs spontanées des enfants. Sachant par ailleurs que l'insécurité est inégalement répartie géographiquement, qu'elle se concentre généralement dans certains quartiers, nous avons décidé d'interroger des enfants habitant, soit en centre-ville, soit en périphérie, dans des quartiers réputés difficiles. Les enfants pris en compte dans cette étude avaient un âge qui variait entre 4 et 12 ans ($N = 80$). Les questions posées étaient les suivantes : « *As-tu souvent peur ? De quoi as-tu peur ? Pourquoi as-tu peur ? Dans quels endroits as-tu peur ? As-tu plus souvent peur dans la journée, la nuit ?* »

Résultats : Dans les écoles de centre-ville, on constate que les peurs enfantines renvoient majoritairement à des personnages imaginaires ou encore concernent les phénomènes naturels : à titre d'exemples, 60 % des enfants citent les monstres, les sorcières, les fantômes, ou encore les animaux sauvages comme les loups. 20 % désignent les orages, les tempêtes.

Dans les écoles situées en périphérie, si on trouve les mêmes types de peurs, s'y ajoutent cependant, à partir de 8/9 ans, des peurs que l'on pourrait qualifier de sociales : ainsi 40 % de ces enfants citent les meurtriers, les voleurs (contre 10 % pour les enfants de centre-ville).

Deux autres différences se manifestent également, l'une qui concerne les endroits où les enfants ont peur, l'autre les moments où ils ont peur.

Les enfants de centre-ville ont surtout peur dans l'espace privé, c'est-à-dire à la maison, dans la chambre, quand il fait nuit et qu'ils sont seuls (85 % des enfants). Autrement dit, dans une ambiance propice au développement des rêveries angoissantes enfantines. Pour les enfants de périphérie, s'y ajoutent de manière plus significative que pour les enfants de centre-ville des peurs associées à des lieux publics ou semi-publics, comme la rue ou les caves. D'où des peurs qui se répartissent alors à la fois sur la nuit et la journée.

On voit donc que, déjà pour les enfants, l'insécurité se joue sur un fond d'inégalités sociales liées à un habitat plus ou moins sûr et on peut imaginer que ces expériences différentes pourront influencer, une fois adulte, leur manière d'envisager la délinquance.

Notons cependant qu'il est difficile à ce stade de définir le statut de ces peurs, qui plus est, différentes selon les espaces sociaux. D'où leur viennent en effet ces peurs : de ce qu'ils perçoivent effectivement dans leur environnement ? Ou des discours qu'ils entendent dans leurs familles ? On sait par exemple que les discours sur l'insécurité sont généralement plus prononcés dans les zones de relégation sociale, comme c'est le cas de certains quartiers périphériques où nous avons interrogé les enfants.

Le discours médiatique n'étant pas avare d'analyses sur les causes, les solutions à apporter face à l'insécurité, on a voulu savoir dans une deuxième recherche préliminaire, comment les enfants envisageaient les comportements de transgression. Trois aspects étaient en particulier abordés :

L'évaluation de la gravité des actes de transgression, selon que ceux-ci relèvent de la morale (le respect de l'intégrité personnelle d'autrui) ou des conventions sociales. Selon aussi leur gravité posée *a priori* (incivilités, délits ou crimes).

Les réactions que les enfants considèrent comme justes face à ces actes. *Que doit-on faire avec un individu qui commet tel ou tel acte de transgression ?*

L'explication de l'origine des transgressions à partir de questions du type : « *Pourquoi un tel ou une telle a fait ça ?* »

Concrètement, on proposait aux enfants (âgés comme dans la première étude entre 4 et 12 ans, $N = 85$) différents types de comportements problématiques fréquemment évoqués dans l'actualité (vol; insultes à l'encontre d'enseignants, rackets, affrontements avec la police, comportements de délinquance routière comme brûler un feu rouge, transgression de conventions sociales comme par exemple manger avec ses doigts, etc.).

Chaque enfant devait évaluer la gravité de ces comportements à l'aide d'une échelle d'intensité (allant de pas grave du tout à très grave).

Ensuite, afin de donner un peu de « chair » à cette étude, on proposait des histoires décrivant des protagonistes réalisant différentes transgressions. À cette occasion, on demandait aux enfants d'indiquer pourquoi, à leur avis, chacun de ces protagonistes commettait ces actes, comment il fallait réagir. Une fois leurs réponses spontanées recueillies, on proposait des explications que l'on entend dans le discours politique sur l'origine de la délinquance (par exemple, des explications en termes d'inégalités sociales, d'autorité parentale défaillante, d'absence de sens moral des délinquants, etc.) et les enfants devaient indiquer avec lesquelles de ces explications ils étaient plutôt en accord ou en désaccord. On proposait également des réactions-types (par exemple, être sévère, parler avec le délinquant, sanctionner les parents de délinquants comme cela est parfois évoqué par les politiques, etc.). Enfin, on demandait aux enfants s'ils

pensaient que les protagonistes se sentaient contents ou tristes, une fois réalisés leurs actes problématiques.

Résultats : Pour ce qui est de l'évaluation de la gravité, si l'on compare nos résultats à ceux réalisés auprès d'adolescents ou d'adultes (Roché, 2001), les jeunes enfants sont plus sévères dans l'estimation du caractère répréhensible des actes. Ils sont également assez rigoristes en terme de réaction à avoir : il faut punir et les châtiments corporels tiennent une bonne place, style fessées, claques, voire parfois coups de bâton. On trouve aussi des suggestions de privation (priver de desserts pour une transgression légère, la prison de façon assez systématique pour une transgression grave). Les enfants sont par contre très réticents quant à l'idée de sanctionner les parents de délinquants. Il faut dire que la sphère familiale à cet âge, du fait du prestige de l'adulte, se voit attribuer une force positive que l'enfant conteste peu ou hésite à contester.

En ce qui concerne les causes des transgressions, on note une évolution assez marquée avec l'âge. De façon schématique, on peut dire que, chez les 4/5 ans, les conduites problématiques s'expliquent par la nature des individus, leur caractère : *« ce sont les gens méchants qui font des choses méchantes : ils sont comme ça, on n'y peut rien »*, ou encore *« ce sont les gens qui veulent faire leur intéressant, qui veulent tout »*.

C'est vers 8 ans, que l'on commence à voir poindre des explications psychologiques : quelqu'un qui fait des choses méchantes devient parfois un être bizarre, potentiellement anormal : *« ce sont les gens pas bien dans leur tête qui font des choses pas bien »*. Il faut dire qu'à cet âge, les enfants commencent à évoquer des transgressions graves, comme les braquages ou les viols (ces derniers étant vus comme des enlèvements où la victime est tuée). C'est aussi à cet âge que certains enfants commencent à parler du rôle des médias : *« ce sont les gens qui passent leur temps à voir plein de films d'horreurs »*.

Vers 10 ans les enfants vont évoquer des causes qui relèvent d'aspects explicitement sociaux. Par exemple, *« il a volé car il est pauvre »* ou parce *« qu'il vit pas bien, en HLM »*. Et des causes qui renvoient à l'environnement familial : *« ses parents ne s'entendent pas »*, *« ne s'occupent pas bien de lui »*. Il faut remarquer que les dysfonctionnements familiaux sont des raisons citées tardivement, peut-être, ainsi qu'on l'a déjà mentionné plus haut, parce que l'enfant envisage longtemps les images parentales comme des références difficiles à critiquer. Chez les enfants les plus âgés, on remarque en définitive que la causalité devient moins univoque, moins liée à la personne, et les transgresseurs plus susceptibles de changer avec le temps, l'idée de prévention faisant son chemin.

On relèvera pour terminer trois autres résultats : premièrement, à tout âge, il y a des profils différents. Certains enfants ayant, on pourrait dire une vision sécuritaire, tandis que d'autres adoptent une vision plus préventive (même si celle-ci est moins prononcée que ce que l'on peut trouver chez les adultes). Dans ce cadre, certains enfants, même âgés, ne tiennent pas compte d'éventuelles circonstances atténuantes. Leur responsabilité est objective, ce qui va à l'encontre d'une lecture développementale classique (Tostain, 1999) qui prédit une prise en compte avec l'âge des intentions et des circonstances atténuantes (cf. une responsabilité subjective). Ici, peut-être est-ce dû à l'influence du discours actuel qui prône une responsabilisation accrue des délinquants. Deuxièmement, on note que même quand les enfants insistent sur les facteurs qui dépassent les individus (comme les causes sociales), ou essaient de comprendre le transgresseur, la réaction privilégiée reste assez souvent répressive. Troisièmement, les enfants, bien que jugeant négativement les transgressions, postulent souvent un état d'esprit positif chez le transgresseur : si celui-ci a réussi à obtenir ce qu'il veut, même si c'est mal, il doit être content. Autrement dit, contrairement à ce que l'on trouve chez les adultes (où le transgresseur doit manifester certains sentiments négatifs comme la honte ou la culpabilité), les enfants font un découplage entre jugement moral et émotion, privilégiant le point de vue instrumental de l'acteur sur le point de vue moral. Ces résultats vont d'ailleurs dans le sens de certaines recherches sur les théories de l'esprit appliquées à la morale (voir par exemple Lourenço, 1997 ; Yuill et al., 1996).

Cela dit, la délinquance étant un domaine saturé de jugements moraux sur ce qui est bien ou mal, les réponses sont délicates à interpréter. D'abord, les enfants peuvent dans une certaine mesure avoir répondu en cherchant à donner une bonne image d'eux-mêmes (conscients qu'il y a des choses qu'on doit déclarer mauvaises devant une grande personne). Ensuite, entre l'évaluation et les comportements effectifs des enfants, il peut y avoir une marge parfois très grande (cette remarque valant aussi pour les adultes). Dans le réel des situations, avec son cortège d'envies, de jalousies, la morale peut être temporairement mise entre parenthèses.

Afin de limiter ces biais et de mieux cerner ce qu'il en est de la vision enfantine de l'insécurité et de la délinquance, on envisage par la suite, d'une part de contextualiser les évaluations des enfants (en leur disant par exemple que leurs réponses seront utilisées pour modifier les règles de discipline de l'école ou en vue de quelque chose de moins impliquant), d'autre part, de proposer des situations problématiques moins consensuelles (par exemple, tout le monde est contre le racket, par contre il y a des fois des situations d'injustice flagrante où la transgression peut être

éventuellement légitimée). Par ailleurs, dans la mesure où on s'intéresse aux dynamiques sociales et idéologiques, un chantier à ouvrir serait celui de l'influence, sur la perception de la délinquance par l'enfant, des valeurs parentales et des pratiques éducatives. Celles-ci étant en effet à voir comme l'application plus ou moins assumée au niveau familial, de principes énoncés dans le cadre de nos sociétés démocratiques (cf. droits de l'homme, droits de l'enfant, Renaut, 2002). Ici, il s'agirait de voir également comment l'enfant comprend ce qu'implique le vivre-ensemble et perçoit, d'une part, le droit légitime à la sécurité de chaque citoyen (et au respect de l'intégrité personnelle) et, d'autre part, est sensible aux risques éventuels, en termes de limitation des libertés individuelles ou de stigmatisation sociale, d'une politique de réduction de l'insécurité.

L'évaluation de la responsabilité du délinquant repose sur des conceptions de la personne (de ce qui détermine ou non ses comportements). Par exemple, dans nos sociétés, une conception individualiste et libérale de la personne est très présente, celle-ci insistant sur la capacité de se déterminer soi-même, d'être à l'origine de nos actes (par opposition à certaines sociétés plus holistes où l'individualité n'est pas opposée au social mais s'affirme par le biais d'une adhésion aux valeurs communautaires, Dumont, 1983). Dans ce cadre, il serait intéressant de voir chez l'enfant les liens entre l'appropriation progressive de nos conceptions culturelles de la personne (norme d'autosuffisance, norme d'internalité, etc. Dubois et Beauvois, 2002) et leur perception de la responsabilité des délinquants. Pour terminer, la question de la sanction posant problème dans nos sociétés démocratiques (que l'on songe aux débats autour de la prison ; Garapon, Gros et Pech, 2001), par la suite, il serait utile d'approfondir l'évolution enfantine de la justification de la sanction (sont-ils sensibles à la notion d'exemplarité ? se fixent-ils sur la souffrance des victimes ? La peine est-elle envisagée comme une possibilité donnée au transgresseur de s'amender ? Que pensent-ils de peines alternatives à la prison comme les travaux d'intérêt général ?).

RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

- CHESNAIS J.-C., (1981), *Histoire de la violence*, Paris, Laffont-Pluriel.
DUBOIS N., BEAUVOIS J.-L., (2002), Normes libérales de jugement et individualisme/collectivisme, Dans Jean-Léon Beauvois, Robert-Vincent Joule et Jean-Marc Monteil (Eds.), *Perspectives cognitives et conduites sociales*, Tome VIII, Rennes, Presses Universitaires de Rennes, pp. 79-102.

- DUMONT L., (1983), Genèse 1 : de l'individu hors du monde à l'individu dans le monde. Dans *Essais sur l'individualisme*, Paris, Seuil, pp. 33-81.
- DURKHEIM E., (1900), Deux lois de l'évolution pénale. *L'Année Sociologique*, 65-95.
- ELIAS N., (1939), *La civilisation des mœurs*, Paris, Agora Pocket.
- Esprit (2000). Délinquance juvénile, droit des mineurs et violences collectives, n° 268, Octobre.
- FOUCAULT M., (1976), *La volonté de savoir*, Paris, Gallimard.
- GARAPON A., GROS F., PECH T., (2001), *Et ce sera justice : Punir en démocratie*, Éditions Odile Jacob.
- GARAPON A., SALAS D., (1996), *La république pénalisée*. Hachette.
- IACUB M., (2002), *Le crime était presque sexuel. Essais de casuistique juridique*. Paris, EPEL.
- LOURENÇO O., (1997), Children's attributions of moral emotions to victimizers: Some data, doubts and suggestions, *British Journal of Developmental Psychology*, 15, 425-438.
- MUCCHIELLI L., (2001), *Violences et insécurité : fantasmes et réalités dans le débat français*. Paris, La Découverte.
- OCQUETEAU F., (2002). L'ordre du désordre : la question des statistiques de la criminalité, *Revue La sécurité aujourd'hui*, IHESI, La Documentation Française.
- RENAUT A., (2002), *La libération des enfants*, Paris, Calmann-Lévy.
- ROCHÉ S., (2001), *La délinquance des jeunes : Les 13-19 ans racontent leurs délits*, Paris, Seuil.
- ROCHÉ S., (2002), *La tolérance zéro ?* Paris, Odile Jacob.
- SALAS D., (1998), *La délinquance des mineurs*, Paris, La Documentation française.
- TOCQUEVILLE A., (1840), *De la démocratie en Amérique*, Paris, Robert Laffont.
- TOSTAIN M., (1999), *Psychologie, morale et culture. L'évolution de la morale de l'enfance à l'âge adulte*, Grenoble, Presses Universitaires de Grenoble.
- VIGARELLO G., (1998), *Histoire du viol*. Paris, Seuil.
- YUILL N., PERNER J., PEARSON A., PEERBHOY D., VAN DEN ENDE J., (1996), Children's changing understanding of wicked desires : From objective to subjective and moral. *British Journal of Developmental Psychology*, 14, 4, 457-475.

ffont-Pluriel.
de jugement et
Robert-Vincent
es et conduites
nes, pp. 79-102.